

## Conditions définitives

(applicable aux investisseurs résidant en Belgique)

### CONDITIONS DÉFINITIVES

3 février 2026

Fastned B.V.

Les termes utilisés dans le présent document sont réputés définis comme tels pour les besoins des Conditions énoncées dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 5 janvier 2026 qui, avec le Document d'Enregistrement Universel en date du 5 janvier 2026 et le Premier Supplément en date du 3 février 2026 constitue le Prospectus de Base pour les besoins du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129) (ensemble, le "**Prospectus de Base**"). Ce document constitue les Conditions Définitives des Obligations qui y sont décrites pour les besoins du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'Émission individuelle est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives peuvent être consultés et téléchargés sur la [page d'Émission du site internet de Fastned](#).

Outre les conditions énoncées dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières, les conditions suivantes s'appliquent aux Obligations :

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1. | Émetteur :                                       | Fastned B.V.  |
| 2. | Numéro de série :                                | 20  |
| 3. | Montant nominal total :                          | jusqu'à € 100.000.000   |
| 4. | Produit net global attendu                       | jusqu'à € 99.100.000  |
| 5. | Estimation des dépenses liées à cette émission : | € 900.000   |
| 6. | Date d'Émission :                                | 10 mars 2026  |
| 7. | Date d'Échéance :                                | 10 mars 2031  |
| 8. | Taux d'intérêt :                                 | 6 % par an.   |
| 9. | Rendement à l'échéance :                         | 30 %<br>A l'exclusion de toute prime d'intérêt, de frais ou de Règlements lors du premier paiement d'intérêts.<br><br>Le rendement est calculé au dernier jour de la période de souscription sur la base du prix d'émission. Il ne constitue pas une indication du rendement futur. |

10.	Dates de paiement des intérêts :	10 mars, 10 juin, 10 septembre, 10 décembre de chaque année jusqu'à la Date D'Echéance incluse. La première date de paiement des intérêts tombera le 10 juin 2026.
11.	Début de la période de souscription :	3 février 2026
12.	Fin de la période de souscription :	10 mars 2026, 12:00 CET
13.	Code ISIN :	NL0015073UF3
14.	Remboursement Optionnel	Non
15.	Frais/prime d'intérêt	<p>Nouveaux investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des frais d'émission uniques de 0,25 % sont applicables aux investissements inférieurs à 50.000 euros. Ces frais seront déduits du premier paiement d'intérêts.</li><li>- Un bonus unique de 0,25 % s'applique aux investissements à partir de 50.000 € et en dessous de 75.000 €. Ce bonus sera ajouté au premier paiement d'intérêts.</li><li>- Un bonus unique de 0,50 % s'applique aux investissements à partir de 75.000 € et en dessous de 100.000 €. Ce bonus sera ajouté au premier paiement d'intérêts.</li><li>- Un bonus unique de 0,75 % est applicable aux investissements de 100.000 euros et plus. Ce bonus sera ajouté au premier paiement d'intérêts.</li></ul> <p>En cas d'investissement avec des transactions multiples, le montant total des investissements dans cette Émission sera utilisé pour déterminer le coût ou la prime.</p> <p>Lors de l'échange d'anciennes séries d'obligations contre de nouvelles obligations, une prime d'intérêt unique entre 0,50 % et 1,25 % (en fonction du montant échangé, voir 2.3 dans le mémorandum d'échange de l'offre) est offerte. Ce bonus d'intérêt unique est ajouté au premier paiement d'intérêt. Les règlements convenus conformément aux conditions énoncées dans le mémorandum de l'offre d'échange ("<b>Règlements</b>") et les intérêts courus</p>

seront également ajoutés à ce premier paiement d'intérêts.

Le résumé est joint aux présentes conditions définitives.

DocuSigned by:



Signé au nom de Fastned B.V. :

Par : Victor van Dijk

Dûment autorisé

# Résumé du programme d'obligations de Fastned du 3 février 2026

## 1 INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

### 1.1 Introduction

Fastned émettra des obligations en vertu de la Note Relative aux Valeurs Mobilières du 5 janvier 2026 qui, avec le Document d'Enregistrement Universel du 5 janvier 2026 et le Premier Supplément en date du 3 février 2026 constitue le Prospectus de Base (le "**Prospectus de Base**") et en vertu des conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") avec le code ISIN NL0015073UF3 (ci-après les "**Obligations**"). Les Conditions Définitives seront publiées sur le site web: <https://www.fastnedcharging.com/fr/bonds>.

Fastned est une société privée à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) constituée en vertu des lois néerlandaises et domiciliée aux Pays-Bas. Fastned a son siège statutaire (*statutaire zetel*) à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social à Amstelplein 44, 1096 BC, Amsterdam, Pays-Bas, [www.fastnedcharging.com](http://www.fastnedcharging.com), téléphone : +31 (0)20 7055380, KvK : 54606179, LEI : 72450008JJ8CE1L8G60.

La Note Relative aux Valeurs Mobilières a été approuvée le 5 janvier 2026 et le Document d'Enregistrement Universel a été approuvé le 5 janvier 2026 et le Premier Supplément a été approuvé le 3 février 2026. L'autorité compétente pour approuver le Prospectus de Base est l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Autoriteit Financiële Markten*, l"**AFM**"). L'AFM a son siège à Vijzelgracht 50, 1017 HS, Amsterdam, Pays-Bas, [www.afm.nl/nl-nl/over-afm/contact](http://www.afm.nl/nl-nl/over-afm/contact), téléphone : +31 (0)20 797 2000.

### 1.2 Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.

Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur l'examen du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tout document incorporé par référence ainsi que les Conditions Définitives. Un investisseur souscrivant aux Obligations pourrait perdre tout ou partie du capital investi.

Lorsqu'une réclamation relative à des informations contenues dans le Prospectus de Base est portée devant un tribunal, le plaignant peut, en vertu du droit national où la réclamation est portée, être tenu de supporter les coûts de traduction du Prospectus de Base avant que la procédure judiciaire ne soit engagée.

La responsabilité civile de l'Émetteur n'est engagée que sur la base de ce résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque le résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.

## 2 INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

### 2.1 Qui est l'Émetteur des titres ?

#### Domicile et forme juridique

Fastned est une société privée à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) constituée en vertu des lois néerlandaises et domiciliée aux Pays-Bas. Fastned a son siège statutaire (*statutaire zetel*) à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social à Amstelplein 44, 1096 BC, Amsterdam, Pays-Bas, [www.fastnedcharging.com](http://www.fastnedcharging.com), téléphone : +31 (0)20 7055380, KvK : 54606179, LEI : 72450008JJ8CE1L8G60.

#### Principales activités

La mission de Fastned est d'offrir la liberté aux conducteurs de véhicules entièrement électriques ("**VEEs**") et d'accélérer la transition vers un transport durable. À cette fin, Fastned travaille à la réalisation et à l'exploitation d'un

réseau de stations de recharge rapide, dotées des chargeurs les plus rapides, dans des lieux très fréquentés aux Pays-Bas et dans le reste de l'Europe, où tous les VEEs peuvent se recharger avec de l'électricité provenant du soleil et du vent.

Principaux actionnaires

100 % des actions de Fastned (les "**Actions**") sont détenues par Fastned Administratie Stichting (la "**Fondation**"), qui a émis un certificat de dépôt par action (le "**Certificat de Dépôt**"). Les Certificats de Dépôt sont cotés sur Euronext Amsterdam, un marché réglementé géré par Euronext Amsterdam N.V.. Les tâches principales et l'objectif de la Fondation sont de (i) s'assurer que Fastned travaille dans le but de sa mission, (ii) contrôler la continuité de Fastned, et (iii) sauvegarder les intérêts des détenteurs de Certificats de Dépôt (les "**Détenteurs de Certificats de Dépôt**"). Ces trois tâches - dans cet ordre - constituent les principes directeurs du conseil de la Fondation.

Les principaux Détenteurs de Certificats de Dépôt sont Wilhelmina-Dok B.V. (société holding de Bart Lubbers - fondateur de Fastned et membre du conseil de surveillance de Fastned) et Carraig Aonair Holding B.V. (société holding de Michiel Langezaal - fondateur, PDG et président de la direction de Fastned).

Conseil d'administration et conseil de surveillance

Les administrateurs de Fastned sont Michiel Langezaal (fondateur, PDG et président de la direction de Fastned), Victor van Dijk (directeur financier) et Françoise Poggi (directeur des opérations). Les membres du conseil de surveillance de Fastned sont Liselotte Kooi (présidente du conseil de surveillance), Bart Lubbers (fondateur et membre du conseil de surveillance), Jérôme Janssen (membre du conseil de surveillance) et Nancy Kabalt (membre du conseil de surveillance).

Auditeur indépendant

BDO Audit & Assurance B.V. est l'auditeur indépendant depuis juin 2023. L'adresse de BDO est Krijgsman 9, 1186 DM, Amstelveen, Pays-Bas.

**2.2 Quelles sont les principales informations financières concernant l'Émetteur ?**

Informations financières sélectionnées

Les tableaux suivants présentent le compte de résultat et l'état de la situation financière de Fastned et de ses filiales (le "**Groupe**") pour les périodes indiquées. Les informations financières sélectionnées ci-dessous proviennent des états financiers audités du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que des états financiers non audités du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

*Résumé des principales données financières (en milliers d'euros)*

**Compte de résultats**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>H1 2025</b> (non audité)	<b>H1 2024</b> (non audité)
Résultat d'exploitation	<b>(16,065)</b>	<b>(12,108)</b>	<b>(10,011)</b>	<b>(6,542)</b>

**Bilan**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>H1 2025</b> (non audité)

Dette financière nette (dettes à long terme plus dettes à court terme moins trésorerie)*	<b>168,735</b>	<b>71,200</b>	<b>231,937</b>
Ratio de liquidité générale (actifs à court terme/passifs à court terme)	<b>3.21</b>	<b>4.27</b>	<b>3.40</b>
Ratio d'endettement (total du passif/total des capitaux propres)	<b>2.48</b>	<b>1.45</b>	<b>3.49</b>
Taux de couverture des intérêts (revenus d'exploitation/dépenses d'intérêts**)	<b>(1.12)</b>	<b>(1.32)</b>	<b>(1.12)</b>

\* Les dettes à long terme comprennent les prêts et emprunts portant intérêt plus les passifs de bail, tandis que les dettes à court terme comprennent les dettes commerciales et autres dettes plus les prêts et emprunts portant intérêt plus les passifs de bail.

\*\* Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses d'intérêt sur les dettes et les emprunts et les dépenses d'intérêt sur les passifs de bail.

**Tableau des flux de trésorerie**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>H1 2025 (non audité)</b>	<b>H1 2024 (non audité)</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	<b>(7,609)</b>	<b>(3,141)</b>	<b>(5,978)</b>	<b>(1,036)</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	<b>66,975</b>	<b>47,131</b>	<b>44,065</b>	<b>42,289</b>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	<b>(68,042)</b>	<b>(66,838)</b>	<b>(42,761)</b>	<b>(21,920)</b>

La perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevée à 26,6 millions d'euros, contre une perte nette de 19,3 millions d'euros en 2023. Au cours du premier semestre 2025, la perte du Groupe s'est élevée à 18,3 millions d'euros. Les principales raisons de cette perte peuvent être attribuées au stade naissant du marché du chargement, ainsi qu'à la stratégie de croissance à haut rythme de Fastned.

Les états financiers audités de Fastned pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE) et sont également conformes aux exigences en matière d'information financière prévues à la partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.

### **2.3 Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Émetteur ?**

Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur l'examen de l'ensemble du présent Prospectus de Base par l'investisseur. En achetant des Obligations, les investisseurs assument le risque que l'Émetteur devienne insolvable ou ne soit pas en mesure d'effectuer tous les paiements dus au titre des Obligations.

Il existe un large éventail de facteurs qui, individuellement ou collectivement, pourraient empêcher l'Émetteur d'effectuer tous les paiements dus. Il n'est pas possible d'identifier tous ces facteurs ou de déterminer quels facteurs sont les plus susceptibles de se produire, étant donné que l'Émetteur peut ne pas avoir connaissance de tous les facteurs pertinents et que certains facteurs qu'il considère actuellement comme non significatifs peuvent devenir significatifs en raison de la survenance d'événements échappant au contrôle de l'Émetteur. L'Émetteur a identifié les facteurs suivants qui pourraient avoir un effet négatif important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et ses perspectives, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur sa capacité à effectuer les paiements dus.

Risques liés à l'industrie de Fastned :

- La croissance de Fastned dépend de la croissance du nombre de VEEs en circulation. Une augmentation plus lente que prévue, ou même une diminution, de la croissance des VEEs pourrait donc ralentir la croissance de Fastned et avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et les perspectives de Fastned.
- La croissance de Fastned dépend de la demande des conducteurs de VEEs qui se rechargent aux bornes de recharge rapide de Fastned. Une augmentation plus lente que prévue, ou même une diminution, de la croissance des conducteurs de VEEs qui se rechargent aux bornes de recharge rapide de Fastned pourrait donc ralentir la croissance de Fastned et avoir un effet négatif important sur l'activité, les résultats d'exploitation et les perspectives de Fastned.
- Fastned opère sur un marché qui pourrait devenir de plus en plus concurrentiel. Cela pourrait entraîner une diminution des marges ou une perte de parts de marché et pourrait donc avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et les perspectives de Fastned.
- Une augmentation du prix de l'électricité renouvelable pourrait avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation et les perspectives de Fastned.

Risques liés aux activités de Fastned :

- Fastned pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre avec succès sa stratégie de croissance sur les marchés existants et de s'étendre à de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et les perspectives de Fastned.
- Fastned pourrait ne pas être en mesure d'identifier et/ou d'obtenir des sites appropriés qui répondent aux exigences de sélection des sites pour les nouvelles stations de recharge rapide, avec pour conséquence que Fastned ne sera pas en mesure de construire et d'ouvrir de nouvelles stations. Dans ce cas, Fastned ne pourra donc pas développer suffisamment le réseau, ce qui aura pour conséquence que Fastned ne pourra pas bénéficier suffisamment d'économies d'échelle, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et les perspectives de Fastned.
- Fastned pourrait ne pas être en mesure de connecter les nouvelles stations de recharge rapide au réseau électrique ou d'exploiter les stations à leur capacité optimale en raison de la capacité limitée de connexion au réseau, ce qui pourrait entraîner des retards dans le processus de construction et avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de Fastned.
- Si Fastned n'obtient pas les permis et les autorisations d'urbanisme nécessaires pour construire ses stations de recharge rapide en temps voulu, voire pas du tout, cela pourrait entraîner des retards dans le processus de construction et avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de Fastned.

Risques liés à l'environnement réglementaire et juridique dans lequel Fastned opère :

- Changements dans le climat réglementaire et politique en Europe et dans les politiques ou réglementations nationales relatives aux appels d'offres pour les emplacements de recharge rapide et aux permis pour les stations de recharge rapide, ou absence de nouveaux appels d'offres ou permis pour les stations de recharge.
- Le risque d'expiration et d'échec du renouvellement des permis d'exploitation peut avoir un effet négatif sur le portefeuille d'emplacements de Fastned, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Risques liés à l'environnement financier dans lequel Fastned opère :

- Fastned a enregistré des pertes au cours des dernières périodes et pourrait ne pas atteindre la rentabilité à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière de Fastned.
- Fastned pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires à l'avenir pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance. L'impossibilité de mettre en œuvre sa stratégie de croissance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de Fastned.
- Le non-respect des accords de financement conclus par Fastned, y compris les conditions de ses obligations existantes (telles que le paiement des intérêts et le remboursement ou le refinancement des obligations à leur échéance), ou les conditions de tout accord de financement futur, pourrait entraîner un cas de défaut et avoir une incidence négative importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de Fastned.
- L'incapacité de Fastned à obtenir des subventions pour la construction de ses stations de recharge rapide et/ou à recevoir des paiements au titre de ces subventions pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière de Fastned.

### 3 INFORMATIONS CLÉS SUR LES TITRES

#### 3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

##### Type, classe et ISIN

Dans le cadre du programme, des Obligations seront émises avec une valeur nominale de 1 000 euros, une maturité de cinq ans et un intérêt de 6 % par an ("l'Émission"). Le rendement des Obligations est de 30 %. Les intérêts seront payables à terme échu à la fin de chaque trimestre suivant la date d'Émission concernée (telle que définie ci-dessous), avec un taux d'intérêt fixe de 1,5 % par trimestre. Le premier paiement d'intérêt et le taux seront spécifiés dans les Conditions Définitives applicables. Les Obligations seront régies par les lois des Pays-Bas et seront identifiées de manière unique par l'ISIN : NL0015073UF3.

Les Obligations seront émises sous forme nominative par Fastned et ne seront pas déposées auprès d'un système de compensation.

Les Obligations ne seront pas notées et Fastned n'a pas l'intention de demander une notation pour les Obligations.

A la date d'Émission des Obligations en vertu du présent Prospectus de Base (la "Date d'Émission"), les Obligations ne seront pas cotées et admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur tout autre marché.

##### Droits attachés aux Obligations

Les Obligations constitueront des obligations inconditionnelles, non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et seront de même rang entre elles et (à l'exception de certaines obligations devant être privilégiées en vertu de la loi) de même rang que toutes les autres obligations non garanties (autres que les obligations subordonnées, le cas échéant) de Fastned, de temps à autre en circulation.

##### Fiscalité

Tous les paiements relatifs aux Obligations seront généralement effectués sous réserve de toute retenue ou déduction au titre de tous impôts ou droits de quelque nature que ce soit, imposés, prélevés ou perçus par ou pour le compte des Pays-Bas, pour lesquels aucun montant supplémentaire ne sera payé aux détenteurs d'Obligations.

En vertu de la législation fiscale néerlandaise actuelle, tous les paiements de principal et d'intérêts relatifs aux Obligations peuvent toutefois être effectués sans déduction pour ou au titre des retenues à la source imposées par les Pays-Bas.

Les investisseurs potentiels doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux professionnels sur les conséquences fiscales d'un investissement dans les Obligations, en tenant compte du Prospectus de Base et des Conditions

Définitives des Obligations et en tenant compte de l'influence de chaque loi fiscale fédérale ou nationale, régionale ou locale pertinente, ainsi que des conventions fiscales bilatérales.

#### Sûreté négative de l'Émetteur

Les conditions des Obligations ne contiennent pas d'engagement de ne pas consentir de sûretés.

#### Cas de défaillance

Les conditions des Obligations contiennent, entre autres, les cas de défaut suivants :

- l'Émetteur n'exécute pas ou ne respecte pas l'une des obligations qui lui incombent en vertu de l'Obligation et ce manquement persiste pendant une période de 14 jours après que le Détenteur de l'Obligation a notifié ce manquement à l'Émetteur ;
- l'Émetteur ne rembourse pas l'argent emprunté ou déclare qu'il ne remboursera pas l'argent emprunté à l'échéance ;
- l'Émetteur a entrepris une action en justice ou des démarches ont été entreprises ou une procédure judiciaire a été engagée à son encontre en vue de sa mise en cessation (provisoire) de paiement (*(voorlopige) surseance van betaling*), ou de sa faillite (*faillissement*) ;
- l'Émetteur a demandé à faire faillite ou fait faillite ;
- l'Émetteur a pris des mesures sociales ou d'autres mesures ont été prises ou une procédure judiciaire a été engagée à son encontre en vue de sa dissolution (*ontbinding*) et de sa liquidation (*vereffening*) ou cesse d'exercer l'ensemble de ses activités d'une autre manière.

#### Remboursement

Sous réserve d'achat et d'annulation ou de remboursement anticipé, les Obligations seront remboursées à leur montant nominal à la date d'échéance des Obligations de cette Émission telle que spécifiée dans les Conditions Définitives applicables (la "Date d'Echéance").

#### Restrictions à la libre cessibilité des Obligations

Il n'existe aucune restriction en vertu des statuts de la Fondation ou de Fastned ou de la loi néerlandaise qui limiterait le droit des détenteurs d'Obligations de détenir les Obligations. Le transfert des Obligations à des personnes qui sont situées ou résidentes, citoyennes, ou qui ont une adresse enregistrée dans des juridictions autres que les Pays-Bas peut cependant être soumis à des réglementations ou restrictions spécifiques en fonction de leurs lois sur les valeurs mobilières.

### **3.2 Où les titres seront-ils négociés ?**

Les Obligations auront une négociabilité limitée. A la Date d'Émission concernée, les Obligations ne seront pas cotées ou admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur tout autre marché. Les investisseurs peuvent convenir d'une vente et d'un achat des Obligations avec d'autres investisseurs sans l'intervention de l'Émetteur. Sur demande, l'Émetteur fournira uniquement un modèle de contrat pour un tel transfert. Le transfert des Obligations n'aura lieu qu'après que l'Émetteur ait reçu le contrat de transfert tel que convenu et signé par l'acheteur et le vendeur, et après que l'acheteur ait payé à l'Émetteur une commission de 100,- EUR pour chaque transaction afin de mettre à jour ses registres.

### **3.3 Quels sont les risques spécifiques aux titres ?**

Voici un résumé des principaux risques liés aux Obligations :

- Fastned pourrait ne pas générer des revenus suffisants et/ou ne pas être en mesure de générer des investissements ultérieurs (refinancement) pour être en mesure de rembourser le montant principal de l'(des) Obligation(s) à l'échéance. Dans un tel cas, le montant principal pourrait ne pas être (complètement) remboursé à l'échéance. Cela pourrait entraîner un retard de remboursement ou, dans le pire des cas, l'absence totale de remboursement du principal.

- Fastned pourrait ne pas générer suffisamment de revenus et/ou ne pas être en mesure de générer des investissements ultérieurs (refinancement) pour être en mesure d'effectuer (complètement) les paiements d'intérêts lorsqu'ils deviennent exigibles. Cela pourrait entraîner un retard dans le paiement des intérêts ou, dans le pire des cas, l'absence de paiement (integral) des intérêts.
- La négociabilité des Obligations est limitée. Le risque pour les investisseurs est de ne pas pouvoir vendre les Obligations en leur possession au moment où ils le souhaitent, éventuellement à n'importe quel prix. Par conséquent, il est possible que les investisseurs doivent attendre jusqu'au moment du rachat pour rembourser le montant principal lié à leur investissement dans les Obligations.

## 4 INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE D'OBLIGATIONS

### 4.1 Dans quelles conditions et pendant quelle période puis-je investir dans les Obligations ?

#### Période d'offre et souscription

La souscription à l'offre n'est possible que pendant la période de souscription (la "Période de Souscription"). La procédure de souscription se déroule sur le site web [www.fastnedcharging.com/fr/bonds](http://www.fastnedcharging.com/fr/bonds) ou sur [la.page/my-fastned-bonds](http://la.page/my-fastned-bonds). L'Émission des Obligations est conditionnée par le paiement correspondant effectué par l'investisseur dans le cadre de la souscription. L'Émetteur a le droit de refuser une souscription sans avoir à en divulguer la raison. L'Émetteur peut prolonger, raccourcir ou suspendre la Période de Souscription pendant ou avant la Période de Souscription. Le conseil d'administration de Fastned peut décider à tout moment pendant la Période de Souscription de prolonger la Période de Souscription d'un maximum de deux semaines supplémentaires. Dans ce cas, la date d'Émission et la Date d'Echéance seront prolongées du même nombre de jours, ainsi que la date de paiement des intérêts trimestriels. Toute décision de modifier les conditions d'Émission susmentionnées sera communiquée immédiatement via le site Internet et cette notification prévaudra sur les informations figurant dans les conditions définitives applicables.

#### Estimation des dépenses

Les frais liés à l'Émission sont estimés à 900.000 euros et comprennent, entre autres, les frais dus à l'AFM ainsi que les frais juridiques et administratifs, les frais de publication, les frais de marketing, les intérêts sur les primes et les taxes applicables, le cas échéant.

### 4.2 Pourquoi ce prospectus est-il produit ?

#### Raisons de l'Émission

Fastned a pour objectif de déployer un réseau de stations de recharge rapide afin de fournir une capacité de recharge rapide au nombre croissant de voitures électriques circulant sur les routes européennes. L'Émission est destinée à financer les dépenses d'investissement et les dépenses opérationnelles liées à l'expansion du réseau ainsi qu'au refinancement de la dette actuelle.

#### Produit net

Le produit net de l'Émission des Obligations sera utilisé par l'Émetteur pour financer l'expansion et l'exploitation du réseau de stations de recharge rapide Fastned ainsi que pour refinancer la dette actuelle.